

## **AGADIR RÉHABILITE LE PARC DES TAXIS**

### **Actualité Agadir et région**

Posté par: Visiteur

Publié le : 01-09-2011 13:47:02

### **UN FONDS DE SOUTIEN DE 14 MILLIONS DE DH SUBVENTION POUR LES VÉHICULES NEUFS, PRIME À LA CASSE... LES AVANTAGES**

Du nouveau pour les petits taxis à Agadir. Un fonds de soutien doté de 14 millions de DH pour le renouvellement du parc vient d'être mis en oeuvre. Cette enveloppe budgétaire va permettre, dans un premier temps, la réhabilitation de près de 500 taxis sur les 1.327 que compte la ville.

Le dispositif consiste, à l'achat d'un véhicule neuf, à verser une subvention de 30% de son prix d'acquisition et ce, dans la limite de 35.000 DH. De plus, le propriétaire du taxi peut bénéficier d'une prime à la casse de l'ordre de 15.000 DH. A condition, cependant, de mettre son ancien véhicule à la disposition de l'administration en vue de sa démolition. En effet, l'exploitant a deux options au moment de l'acquisition du nouveau véhicule. Soit, il retire l'ancien du circuit taxi soit il le dépose pour la mise à la casse. Par ailleurs, les voitures concernées par le renouvellement doivent être âgées d'au moins 5 ans et avoir servi de taxi pendant les 3 dernières années au moment du dépôt de la demande de subvention. Il faut préciser que celle-ci est versée directement aux concessionnaires agréés par l'administration et auprès desquels l'intéressé acquiert son véhicule.

A Agadir, ce sont quelque 50 cas qui sont prêts à déposer leurs dossiers pour bénéficier de ce fonds de soutien. Mais le déblocage des fonds n'a pas encore été effectué. Les responsables espèrent avoir l'argent d'ici la fin de l'année pour permettre à 40 % du parc d'être renouvelé. Ceux qui n'auront pas adhéré à ce nouveau dispositif seront encouragés à le faire pour une réhabilitation du parc et un meilleur confort et sécurité des clients. La dernière réunion à la wilaya a permis d'expliquer aux différentes parties intéressées par le projet, les avantages et les conditions pour bénéficier de la subvention. L'objectif était aussi d'encourager un grand nombre à y adhérer afin de réussir le renouvellement escompté. Les exploitants ont exprimé, entre autres, leur désir de voir les concessionnaires mettre à leur disposition des véhicules avec la couleur locale des taxis (orange). La lenteur de la procédure pour l'obtention de la carte grise, la récupération de la TVA ainsi que l'exemption fiscale annoncée par l'administration des Impôts ont également été évoqués. Si tous les problèmes n'ont pas été réglés, les «taximen» ont été renseignés sur les démarches à suivre pour la récupération de la TVA.

L'Economiste